

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 028-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.46

Déposée le: 03.03.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Baumann-Berger (Münsingen, UDF)
Heyer (Perrefitte, PLR)
Graber (La Neuveville, UDC)

Cosignataires: 6

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Analyse approfondie du rapport coûts-utilité et des effets désincitatifs de l'école à journée continue

Le Conseil-exécutif est chargé de mener les actions suivantes :

1. Soumettre au Grand Conseil une analyse de l'encadrement des enfants dans les écoles à journée continue en tenant compte des éléments ci-après :
 - utilité pour l'économie, à la lumière de l'étude BASS de 2016 ;
 - utilité pour le canton en termes de recettes fiscales ;
 - rapport coûts-utilité pour les communes et le canton ;
 - options possibles en ce qui concerne la clé de répartition de l'encadrement (comparaison avec d'autres offres d'encadrement et offres scolaires) ;
 - éventuels effets désincitatifs dus au plafonnement du revenu à 160 000 francs ;
 - comparaison des subventions avec d'autres cantons (benchmark).

2. Selon les résultats de l'analyse coûts-utilité, proposer des mesures adéquates au Grand Conseil.

Développement :

Selon le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), chaque franc d'impôt investi dans les offres d'encadrement a rapporté près de 1,60 franc aux pouvoirs publics en 2016, alors que l'INS chiffrait ce retour sur investissement à 3-4 francs dans des réponses données à des interventions parlementaires. De toute évidence, il n'existe actuellement aucun consensus sur ce que rapporte l'offre d'école à journée continue en cours de développement. Or, les contribuables et les communes qui doivent financer l'extension des infrastructures ont le droit de disposer de données solides sur le rapport entre les coûts et les revenus.

Il est frappant de constater que des « cantons contributeurs » à la péréquation financière comme Zurich, Zoug, Schwyz et Obwald n'apportent aucun soutien financier aux écoles à journée continue, tandis que Berne, canton bénéficiaire, ne cesse de développer l'offre d'accueil extrascolaire subventionnée. Selon la réponse fournie par l'INS à une intervention parlementaire, même les cantons de Soleure, d'Argovie et de Bâle-Campagne ne versent rien aux écoles à journée continue, tandis que Fribourg se contente d'un financement à hauteur de 10 pour cent.

Il est intéressant de relever les déclarations de l'INS, qui ne manque jamais de souligner l'effet positif du mélange des âges dans les classes du cycle élémentaire, les élèves plus âgés pouvant aider leurs camarades plus jeunes en classe, tandis que pour les écoles à journée continue, elle pointe du doigt les difficultés liées aux différentes catégories d'âge. Avec pour objectif de modifier la clé de répartition de l'encadrement et de réduire à moins de dix le nombre d'enfants par personne chargée de l'encadrement, alors même qu'une école à journée continue n'a aucun mandat de formation.

Destinataire

- Grand Conseil